



Votre sécurité, c'est NOTRE métier



CBH Sécurité



Tél: 02 32 94 90 10 | Fax: 02 32 94 90 19 - contact@cbhs.fr - www.cbhs.fr

FICHE TECHNIQUE

REF AUU MP32V

FFP2 NR



Utilisation

FFP2 : protection contre les aérosols solides et liquides (p. ex. brouillards d'huile) non-toxiques et de faible à moyenne toxicité, dans le cas de concentrations allant jusqu'à 12 x VME ou 10 x VLE, [i.e. APF=4]. Protège par exemple contre la laine de verre, les poussières de béton, de ciment, de plâtre, les champignons, les virus (SRAS, grippe aviaire), les bactéries (tuberculose)... S'utilise dans la construction et le bâtiment, l'artisanat, l'industrie automobile, l'industrie de la santé ...

VME = Valeur Moyenne d'Exposition. VLE = Valeur limite d'exposition.
APF = Facteur de Protection attribué.

Caractéristiques techniques

Désignation: Demi-masque respiratoire filtrant contre les particules solides et liquides. Usage unique. Double élastique de serrage. Pince-nez métallique ajustable. Modèle pliable. Pli vertical. Avec valve. Non ré-utilisable.

Matière: non-tissé polypropylène.

Coloris: extérieur bleu, intérieur blanc.

Classification: FFP2 NR.

Durée de vie: si conservé suivant les conditions de stockage, jusqu'à 5 ans à partir de la date de fabrication.

Conditionnement: - carton de 12 boîtes.
- boîte de 20 pièces.
- chaque masque sous sachet individuel.



Principaux atouts

La qualité et la garantie d'une fabrication ISO9001 et ISO14001.

Type pliable, facile à stocker et à emporter.

Le système de serrage permet de laisser suspendre le masque.

Serrage élastique sans latex. Sans agrafe. Ne blesse pas la peau. Emballage individuel hygiénique.

Couche intérieure (polypropylène) souple et confortable.

Valve d'expiration: facilite la respiration de l'utilisateur.

Emballage de présentation attrayant.



Conformité

Ce produit a été testé suivant la norme européenne **EN149: 2001 +A1: 2009:**

«Demi-masques filtrants contre les particules. Exigences, essais, marquage.»

Il est conforme à la **Directive Européenne 89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI de catégorie III).

Homologation: attestation d'examen CE de type n°**CE59916** délivrée par **BSI**, organisme notifié n°**0086**.

EN149: exigences	FFP1	FFP2	FFP3
Moyenne de la fuite totale vers l'intérieur	< 22 %	< 8 %	< 2 %
Pénétration initiale maximum des aérosols d'essai (Chlorure de sodium ou huile de paraffine).	< 20 %	< 6 %	< 1 %
Résistance respiratoire			
- à l'inspiration (30l/min)	< 0,6 mbar	< 0,7 mbar	< 1,0 mbar
- à l'inspiration (95l/min)	< 2,1 mbar	< 2,4 mbar	< 3,0 mbar
- à l'expiration (160l/min)	< 3,0 mbar	< 3,0 mbar	< 3,0 mbar

CE0086